

**LEXIQUE A L'USAGE DES  
ACTEURS DU SPORT  
ECORESPONSABLE**



## SOMMAIRE

(accédez en un clic à la définition)

[Agriculture biologique](#)

[Acquisitions responsables/écoresponsables](#)

[Biodégradable / biodégradabilité](#)

[Biodiversité](#)

[Bioplastiques](#)

[Certification](#)

[Circuit court](#)

[Commerce équitable](#)

[Compensation carbone](#)

[Compostage](#)

[Cycle de vie d'un produit](#)

[Covoiturage](#)

[Déchet](#)

[Développement durable](#)

[Durabilité](#)

[Ecoconception](#)

[Economie circulaire](#)

[Economie sociale et solidaire](#)

[Emissions de CO<sub>2</sub> / de Gaz à Effet de Serre](#)

[Energie renouvelable](#)

[Gouvernance](#)

[Label](#)

[Mobilité durable / alternative / douce / active](#)

[Normes](#)

[Objectifs de développement durable \(ODD\)](#)

[Pyramide \(ou règle\) des 5 R](#)

[Recyclage](#)

[Réemploi](#)

[Réparable, réparabilité](#)

[Responsabilité sociale des entreprises \(RSE\)](#)

[Responsabilité sociétale des organisations \(RSO\)](#)

[Ressourceries / recycleries](#)

[Réutilisation](#)



## Agriculture biologique

Mode de production agricole et d'élevage excluant l'emploi de substances de synthèse, telles que les pesticides, les médicaments ou les engrais de synthèse, et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). L'agriculture biologique valorise tous les processus naturels, limite le recours aux énergies fossiles, et recherche le bien-être animal.

***(Focus sport) Les produits issus de l'agriculture biologique constituent une part croissante de la ration alimentaire des sportifs sensibles à une nutrition de qualité et à la recherche de bien-être et de performance. Un effort tout particulier est d'ailleurs engagé en ce sens au sein des établissements publics sportifs français que sont les CREPS et les Ecoles Nationales constituant le Grand INSEP.***

## Acquisitions responsables / écoresponsables

Un achat, ou plus généralement une acquisition ou un approvisionnement, responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains. Il s'agit d'un acte intégré à un processus de solidarité et de durabilité. Dans cette perspective, l'acquisition responsable peut se faire sous d'autres formes que l'achat, par exemple : la location, le don ou le troc.

***(Focus sport) Le sport français reste extrêmement dépendant des marchés asiatiques et américains. Il est aujourd'hui nécessaire de repenser ses méthodes d'approvisionnement pour les rendre plus éco-compatibles.***



## Biodégradable/biodégradabilité

Un produit est considéré comme biodégradable lorsqu'il est capable de se décomposer sous l'action de micro-organismes (champignons, bactéries, algues, ...), d'oxygène, de chaleur ou d'humidité. Le produit est ensuite converti en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou en méthane, en eau et en biomasse, sans effet néfaste sur l'environnement. Le temps est aussi une caractéristique importante : il faut en effet que la dégradation se produise dans une durée courte au regard du temps humain. *A noter qu'un produit biodégradable n'est pas toujours compostable.*

***(Focus sport) La biodégradabilité des matériels et équipements sportifs est aujourd'hui de plus en plus recherchée pour limiter l'impact environnemental du sport. C'est ainsi qu'il existe désormais des dossards, de la rubalise, des cônes, des tees de golf, des tee-shirts, et même des chaussures ou encore des kayaks biodégradables !***

## Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

***(Focus sport) Soucieux de respecter les espaces naturels et la biodiversité de ses « terrains de jeux », le monde du sport multiplie aujourd'hui les initiatives de protection de l'environnement. Parmi elles : l'interdiction de la pratique sportive dans certains espaces particulièrement sensibles, mais également la nuit et à certains moments de l'année, pour préserver la tranquillité des espèces et leur cycle de reproduction.***

## Bioplastiques

Les bioplastiques désignent à la fois les plastiques biosourcés et les plastiques biodégradables. Le terme biosourcé signifie que le matériau plastique est produit en partie ou en totalité à partir de matières premières renouvelables telles que le blé, le maïs, l'huile de ricin ou la canne à sucre. Un plastique biodégradable, pour sa part, signifie que le matériau, en présence de micro-organismes, peut sous certaines conditions, se dégrader (humidité, température, aération contrôlée), et qu'il doit respecter la norme européenne EN 13432:2000 attestant une biodégradation de 90 % en six mois maximum.

***(Focus sport) La Recherche-Développement en sport a permis la mise sur le marché de nombreux équipements et matériels sportifs élaborés à base de bioplastiques (cf. Dégradabilité).***



## Certification

Une certification est une procédure par laquelle un organisme agréé et extérieur à une entreprise garantit qu'un produit, un service, un système d'organisation, un processus..., répond aux exigences d'une norme.

***(Focus sport) Le monde du sport est aujourd'hui très sensible à la certification de ses équipements, de son management, ou encore de ses événements. Il a même œuvré à la création de certaines normes, comme la norme ISO 20121 (ou 2012-1), élaborée en collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres en 2012) Cf. Normes.***

## Circuit court

On parle de circuit court, lorsqu'on limite les intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Plus spécifiquement, un circuit court est un mode de commercialisation de produits, pour grande partie agricoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur. Compte tenu de sa définition, le circuit court mène à une proximité à la fois géographique et relationnelle entre le producteur et le consommateur. Néanmoins du point de vue géographique, il n'y a pas de critère précis permettant de définir une distance au-delà de laquelle le circuit ne pourrait plus être qualifié de court.

Quand il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur, on parle alors de vente directe.

***(Focus sport) En sport, la recherche de circuits courts est très présente, notamment dans le secteur de l'alimentation. Mais elle tend à se généraliser, grâce à l'action combinée du ministère en charge des Sports et des collectivités territoriales (cf. par exemple la Charte des 15 engagements écoresponsables du ministère des sports et du WWF-France).***

## Commerce équitable

Le commerce équitable repose sur une organisation des échanges visant à équilibrer le rapport producteur / consommateur entre les pays développés et les pays en développement. Le consommateur achète le produit à un prix garantissant au producteur une juste rémunération de son travail, dans un cadre social et environnemental ainsi mieux préservé.



Le commerce équitable est né de la volonté de réajuster le jeu du commerce international qui fait reposer sur les petits producteurs et artisans des pays en développement une forte pression. Son objectif est de changer les modes de production et de consommation pour leur assurer un travail mieux payé, dans de meilleures conditions.

***(Focus sport) L'industrie du sport s'approvisionne très majoritairement en Asie, un continent où les conditions de vie et de travail des personnes (souvent des femmes et des enfants) affectées à la fabrication de textile sportif, de chaussures ou encore de ballons sont jugées par les observateurs extérieurs comme trop souvent inacceptables. Le développement récent d'une filière sportive éthique a permis de faire bouger les lignes : ainsi, pour ne prendre que l'exemple des ballons de football, sur les 60 millions de pièces fabriquées dans le monde chaque année (toutes en Asie), 10% d'entre elles (toutes au Pakistan) sont aujourd'hui produites de manière équitable.***

### Compensation carbone

Ensemble des mesures financières ou techniques permettant de contrebalancer, totalement ou en partie, les émissions atmosphériques de CO<sub>2</sub> dues à une activité humaine spécifique, et qui n'ont pas pu être évitées ou limitées.

L'acte de compensation volontaire ne doit donc intervenir qu'en dernier ressort, APRES avoir évalué l'ensemble de l'impact-carbone d'une activité ET mis tout en œuvre pour éviter/limiter/réduire ces impacts

La compensation carbone volontaire consiste à financer un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre dont on n'est pas directement responsable. L'idée est de calculer les émissions de carbone générées par un voyage, un évènement, une activité et, pour compenser, de financer un projet qui réduit un volume identique d'émission de CO<sub>2</sub>.

Un crédit carbone correspond classiquement à 1 tonne équivalent de CO<sub>2</sub> évitée par le projet.

***(Focus sport) Dans le domaine sportif, l'exemple du Bilan Carbone des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est très révélateur de la stratégie (Evaluer, Eviter/Réduire, Compenser) adoptée. Le Comité de candidature s'est en effet appuyé sur les Bilans Carbone des précédentes éditions des Jeux pour établir une base de calcul initiale, à partir de laquelle il a pris une série de décisions visant à éviter/limiter les émissions, comme : ne construire quasiment aucune infrastructure nouvelle, ou compacter géographiquement l'évènement pour que les athlètes, le staff, les bénévoles ou encore les spectateurs aient le moins de déplacements à faire pour se rendre sur les différents sites des Jeux.***



## Compostage

Le compostage, ou « Retour à la terre », est le 5<sup>ème</sup> R de la pyramide des 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre. C'est un procédé de transformation biologique des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène : c'est la différence avec la méthanisation, autre procédé de retour à la terre, qui s'opère elle en absence d'oxygène. Une fermentation s'opère alors : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost : produit stabilisé, hygiénique et riche en humus.

Le compostage peut être réalisé dans des composteurs à l'échelle d'un foyer, de quelques foyers ; à une plus grande échelle il est possible de le pratiquer sur des parcelles de terres agricoles pour convertir les fumiers, ou encore dans des plates-formes pour convertir les déchets ménagers et les chutes de biomasse. Le compostage peut être un moyen de traiter tout ou partie des biodéchets des villes

***(Focus sport) Dans le monde du sport, nombre d'organisations (événements, structures, sites d'accueil) ont déployé une stratégie de limitation du gaspillage alimentaire ET de valorisation des déchets produits par ce secteur (restaurants, buffets, buvettes, ravitaillements, ...), en offrant par exemple ces résidus alimentaires à des agriculteurs ou à des structures locales disposant des équipements le permettant, voire en les compostant eux-mêmes via des composteurs électromécaniques ou des méthanisateurs.***

## Cycle de vie d'un produit

Le cycle de vie d'un produit prend en compte toutes les étapes de la vie d'un produit : conception, extraction des matières premières qui entrent dans sa composition, fabrication, conditionnement, transport, consommation par les ménages ou les industries, réutilisation/recyclage ou élimination.

Réaliser l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) d'un produit, c'est quantifier l'ensemble de ses impacts environnementaux, directs et indirects.

***(Focus sport) Les sportifs français consomment par exemple chaque année des millions de tee-shirts, notamment en coton, produits à l'autre bout du monde, souvent à grand renfort d'eau et d'intrants chimiques, et dont la durée de vie est souvent très courte. L'ACV de ces tee-shirts montre un impact environnemental colossal, et la nécessité de leur préférer d'autres alternatives (tee-shirts issus du recyclage, ou conçus à partir de matières premières moins impactantes)***



## Covoiturage

Utilisation en commun et de manière organisée d'une voiture particulière, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. Le covoiturage présente de nombreux avantages, notamment environnementaux (diminution du nombre de voitures en circulation, émissions de GES plus faibles), économiques (partage des frais), sociaux (lien social, convivialité). Ce dispositif est à distinguer de l'autopartage (ou véhicule partagé), pour lequel un véhicule est réservé à plusieurs utilisateurs successifs, selon une procédure de prise en charge simplifiée par rapport à la location traditionnelle.

***(Focus sport) Le recours au covoiturage est de plus en plus développé dans le monde du sport, extrêmement impactant au niveau de ses déplacements, que ce soit pour se rendre à l'entraînement, sur le site d'une compétition, ou pour assister à un spectacle sportif. Les organisateurs d'événements sportifs proposent de plus en plus souvent ce type de service aux sportifs qui s'inscrivent sur leurs épreuves. Certaines plateformes de covoiturage ont même été créées par des sportifs, pour répondre aux attentes et exigences spécifiques de ces pratiquants (horaires, lieux ou encore équipements parfois très particuliers)***





## Déchet

Un déchet est un objet en fin de vie ou une substance ayant subi une altération physique ou chimique, qui ne présente alors plus d'utilité ou est destiné à l'élimination.

## Développement durable

Le développement durable/soutenable est une politique de développement qui s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

## Durabilité

En écologie, la *durabilité* - ou la *soutenabilité* - décrit comment les systèmes biologiques restent productifs au fil du temps. Cela fait référence à l'équilibre d'une espèce avec les ressources de son environnement. Par extension, elle s'applique à l'exploitation d'une ressource en dessous de la limite de renouvellement de celles-ci.

Pour un bien, la durabilité est trop souvent ramenée à sa seule solidité, c'est-à-dire à sa capacité à résister à l'usage et au temps. Les matériaux qui le composent ainsi que ses techniques de fabrication contribuent à cette durabilité relative. Nombre de produits sont malheureusement fabriqués pour ne durer que peu de temps : c'est ce qu'on appelle « l'obsolescence programmée ».

***(Focus sport) L'évolution considérable de la consommation de biens (équipements et matériels) sportifs s'est faite de manière quantitative et très souvent au détriment de la qualité/durabilité des produits. La prise de conscience récente des différents acteurs du sport sur ce sujet remet en cause désormais ce modèle consumériste, et une offre nouvelle voit le jour, qui fait la part belle aux produits éco-conçus, moins impactants et plus durables***



## Ecoconception

L'écoconception consiste à prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux dans la conception d'un produit ou service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Elle recherche le juste compromis entre les questions environnementales, la faisabilité technique, la maîtrise des coûts et délais, la commercialisation ainsi que la performance d'usage et la fin de vie du produit.

***(Focus sport) Un tee-shirt de sport écoconçu pourra par exemple avoir été fabriqué à partir de bouteilles plastiques recyclées, de vieux filets de pêche ou de débris de plastiques récupérés dans les océans ; un sac de sport peut avoir été conçu à partir de voiles de bateaux ou de bâches publicitaires mises au rebut, etc.***

## Economie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit ainsi de rompre avec le modèle de l'économie linéaire traditionnelle (extraire, fabriquer, consommer, jeter).

***(Focus sport) Le monde du sport est concerné de multiples manières par les problématiques d'économie circulaire. Parmi elles, la loi AGEC (Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) rend responsables de leurs propres déchets les producteurs, importateurs et distributeurs d'articles de sport, qui sont tenus d'organiser la collecte de ces déchets pour favoriser le réemploi et le recyclage. Cette obligation constitue en fait une opportunité pour l'ensemble de la filière sport et loisirs de montrer la voie vers une économie sportive plus sobre et plus responsable.***

## Economie sociale et solidaire

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.



***(Focus sport) Le poids de l'ESS est particulièrement important dans le sport : il représente par exemple 55% du secteur « sport et loisirs ». Les entreprises et les établissements du secteur sport et loisirs sont à près de 80% des structures de l'ESS. Dans la plupart des régions, le poids de l'ESS dans le secteur « sports et loisirs » dépasse les 50%.***

## **Emissions de CO<sub>2</sub> / de Gaz à Effet de Serre**


Les activités humaines (industries, agriculture/élevage, transports, ...) génèrent l'émission de plus en plus de Gaz à Effet de Serre (GES), parmi lesquels le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Ces gaz qui se concentrent dans l'atmosphère terrestre conduisent à l'augmentation considérable de la température moyenne sur Terre, et engendrent de nombreux dérèglements climatiques : modification des régimes de précipitations (sécheresses et inondations accrues), manifestations climatiques extrêmes (tempêtes, ouragans, canicules), etc.

***(Focus sport) Les Accords de Paris signés par la quasi-totalité des pays du globe en 2015 ont fixé une série d'objectifs permettant de lutter contre le changement climatique, que les instances internationales du sport se sont engagées à soutenir. C'est la raison pour laquelle tous les acteurs du sport réfléchissent à progressivement « décarboner » leurs pratiques, notamment en matière de transports, de construction d'infrastructures, ou encore d'alimentation. De nombreux événements sportifs ou des entités de type Fédération ou Club réalisent dorénavant des Bilans Carbone pour évaluer l'impact de leurs activités afin de connaître précisément les secteurs dans lesquels ils pourront ensuite le réduire.***

## **Energie renouvelable**

Les énergies renouvelables sont des sources d'énergie (vent, soleil, chaleur terrestre, eau, biodégradation, biocarburant) dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain.

***(Focus sport) Les énergies renouvelables constituent une alternative aux énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel) et un mix de solutions pour lutter contre les dérèglements climatiques liés aux émissions de GES que ces énergies fossiles produisent. En sport, de nombreuses infrastructures (stades, gymnases, piscines...) sont par exemple couvertes de panneaux photovoltaïques qui captent l'énergie solaire et rendent ces équipements autonomes en énergie sans pour autant émettre de GES.***



## Gouvernance

Manière de concevoir et d'exercer l'autorité à la tête d'une organisation, d'une entreprise, d'un Etat, la gouvernance s'apprécie non seulement en tenant compte du degré d'organisation et d'efficacité, mais aussi et surtout d'après des critères tels que la transparence, la participation, et le partage des responsabilités.

*(Focus sport) Le monde du sport, traditionnellement très hiérarchique, fait régulièrement face à des problèmes de gouvernance, tant à l'échelon national/international qu'au plan local, que ce soit dans la manière de diriger une instance sportive, de prendre des décisions comme l'attribution de compétitions à des villes/régions/pays ou de marchés à telle ou telle entreprise, la répartition des budgets, etc. L'Etat qui, par la délégation de pouvoir qu'il concède sous conditions aux Fédérations de coordonner la pratique sportive, a le pouvoir d'arbitrer toute décision jugée inappropriée. La volonté que soit repensée la gouvernance du sport français, de manière à mieux coordonner ses actions dans un environnement normatif plus souple en phase avec les nouvelles attentes des pratiquants et des acteurs sportifs représentés dans toute leur diversité, a débouché sur la création récente de l'Agence Nationale du Sport, au sein de laquelle la gouvernance est partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le monde économique et social.*



## Label

Un label est une marque collective qui se matérialise par des signes distinctifs (nom, logo...) et qui peut être utilisée par les différentes marques se conformant au cahier des charges du label. Il vise à assurer et faciliter la reconnaissance de certaines caractéristiques du produit.

Le label peut être "privé" et géré de manière autonome par des associations de producteurs ou une (des) entreprise(s), ou dépendre d'un organisme public. Concrètement, le label de qualité repose toujours sur un référentiel prédéfini par un syndicat professionnel ou une association. C'est un élément prouvant que sur une thématique particulière, le détenteur propose une qualité supérieure (il s'agit aussi bien d'un produit que d'un service).

***(Focus sport) Les acteurs du sport français sont à la fois tenus par une réglementation de plus en plus exigeante et qui incite à la labellisation de qualité, mais sont également proactifs dans le champ de l'éco-responsabilité et recourent à la labellisation voire créent leurs propres labels. Parmi eux, citons le Label Développement durable, le sport s'engage du CNOSF, ou encore Fair Play For Planet, label à destination des clubs et des événements sportifs créé par un ancien rugbyman de haut niveau. Ce mouvement touche également l'univers des marques sportives, qui n'hésitent pas à créer leur propre label de qualité, revendiquant ainsi leur engagement environnemental et sociétal.***



## Mobilité durable / alternative / douce / active

Ces formes de mobilité ont en commun de se proposer comme solution pour sortir d'un modèle de transport fondé sur l'utilisation massive de véhicules à moteurs thermiques très impactants pour la Planète, car émetteurs de GES qui contribuent aux dérèglements climatiques (cf. définition de : Emissions de CO<sub>2</sub> / GES). Bien que très proches, ces formes de mobilité diffèrent quant aux objectifs autres qu'ils poursuivent :

- La mobilité durable renvoie de manière générique à la volonté de préserver l'écosystème planétaire.
- La mobilité alternative englobe l'ensemble des solutions permettant de passer à d'autres modes de déplacement que les modes traditionnels.
- La mobilité douce est une forme de mobilité durable, fondée uniquement sur l'utilisation de la force musculaire (marche, vélo et trottinette sans assistance électrique, rollers, etc.) ; elle ne recourt donc à aucun véhicule motorisé.
- La mobilité active trouve son origine dans les problématiques de santé (et notamment la lutte contre la sédentarité), et correspond dans les faits à tout moyen de transport entraînant une activité physique.

***(Focus sport) Les impacts environnementaux du sport en matière de mobilité sont considérables. On estime par exemple que 50 à 90% de l'ensemble des impacts des événements sportifs sont liés aux déplacements des participants et des spectateurs. D'où l'effort considérable engagé par l'ensemble des acteurs pour privilégier les transports en commun ou le covoiturage, faciliter l'accès aux sites des rencontres sportives par diverses formes de mobilité douce et active, multiplier les parcs à vélos, etc.***



## Normes

Une norme est un document de référence qui a été approuvé par un institut de normalisation reconnu et qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Elle permet de définir un langage commun, de clarifier et d'harmoniser des pratiques. Enfin, les normes ont un caractère volontaire : il n'est pas obligatoire de s'y conformer.

Parmi ces organismes, la plus grande institution internationale est l'Organisation Internationale de Normalisation ([ISO](#)). Le Centre Européen de Normalisation ([CEN](#)) est présent à l'échelle européenne. La France, quant à elle, dispose de l'Association Française de Normalisation ([AFNOR](#)) qui conçoit et certifie les normes NF. La norme diffère de la réglementation dans le sens où elle est proposée et non imposée. Dans les faits, la normalisation est depuis longtemps utilisée par l'Etat en complémentarité de la réglementation.

## Objectifs de développement durable (ODD)

Fixés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour être atteints à l'horizon 2030, les 17 Objectifs de développement durable constituent un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

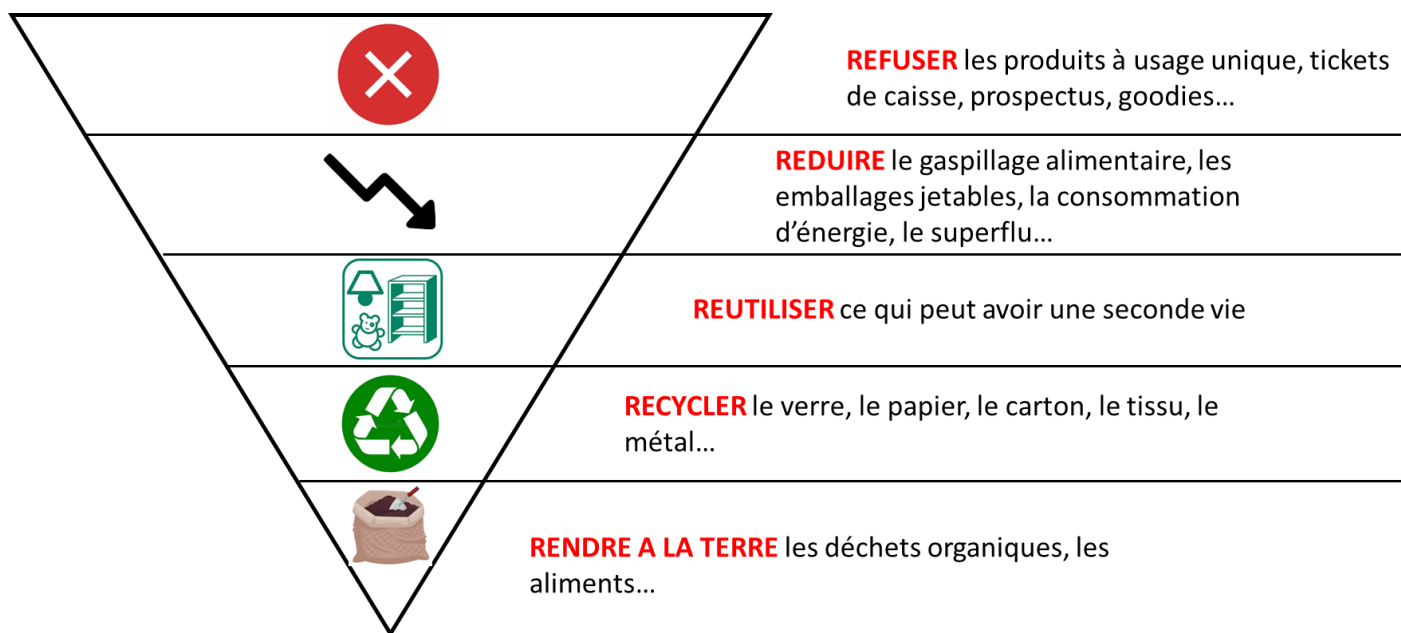
***(Focus sport) Les 17 ODD constituent (au même titre que les Accords de Paris) une référence pour tous les acteurs du sport, à l'échelon international comme au niveau national. Le sport contribue d'ailleurs très activement à l'atteinte de nombre d'entre eux, parmi lesquels l'ODD 3 (Santé et bien-être), l'ODD5 (Egalité des sexes), l'ODD10 (Inégalités réduites), l'ODD13 (Lutte contre les changements climatiques) ou encore les ODD14 (protection de la vie aquatique) et 15 (préservation de la vie terrestre).***



## Pyramide (ou règle) des 5 R

La lutte engagée contre la prolifération des déchets partout sur terre comme en mer passe par la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur la règle (ou pyramide) des 5 R :

1. Refuser (toute activité émettrice de déchets)
2. Réduire (à la source la quantité de déchets produits)
3. Réutiliser (aussi souvent et longtemps que possible, avant que les produits soient considérés comme des déchets)
4. Recycler (donner une seconde vie aux produits)
5. Rendre à la terre (composter ou méthaniser ce qui peut l'être pour qu'un nouveau cycle puisse recommencer).



*(Focus sport) Dans le monde du sport, extrêmement émetteur de déchets, cette règle commence à entrer dans les mœurs, et les initiatives se multiplient militant pour un sport Zéro déchet : lutte contre le suremballage des équipements et matériels sportifs, recours au vrac sur les ravitaillements des compétitions, multiplication des recycleries sportives, opérations de collecte de déchets sportifs spécifiques qui sont ensuite revalorisés (par exemple, des balles de tennis deviennent des sols sportifs), récupération des invendus des buvettes qui sont offerts à des familles dans le besoin et compostage/méthanisation des déchets alimentaires figurent parmi les solutions trouvées par les acteurs du sport pour minimiser l'empreinte déchets de leurs pratiques.*





## Recyclage, recycler

4<sup>ème</sup> R de la pyramide des 5 R, le recyclage est un procédé de traitement des déchets et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents. Le recyclage permet de réduire les volumes de déchets ultimes, et donc leur pollution, et de préserver les ressources naturelles en réutilisant des matières premières déjà extraites.

***(Focus sport) Le sport ne manque pas d'exemples de bonnes pratiques en matière de recyclage : modules de coffrage de piscines réalisés à partir de bouteilles de lait ; canettes d'aluminium transformées en cadre de vélo ; runnings usagées qui deviennent des pistes d'athlétisme ; vestes de sport d'hiver réalisées à partir de chutes textiles ; casques de ski/snowboard élaborés à partir de tableaux de bord de voiture ; tee-shirts conçus à partir de vieux filets de pêche ; médailles olympiques fabriquées à partir de téléphones portables ; volants de badminton qui deviennent de fabuleux bouquets de fleurs... Les acteurs du sport redoublent d'ingéniosité pour inventer le monde de demain.***

## Réemploi

3<sup>ème</sup> R de la pyramide des 5 R, le réemploi est une opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi permet de prolonger l'usage, il constitue donc une opération de prévention visant à éviter que les produits dont l'utilisateur n'a plus l'utilité ne deviennent des déchets. C'est la différence essentielle avec la réutilisation, définie comme une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

## Réparable, réparabilité

La réparabilité est la qualité de ce qui peut être réparé. Un produit qui se répare relativement aisément est de ce fait moins susceptible de devoir être remplacé en cas de panne. Elle nécessite une implication dès la conception d'un produit, avec l'écoconception, pour s'assurer de la facilité du démontage total et du remontage sans difficulté, et de la possibilité d'intervenir sur de plus petits sous-ensembles en vue de limiter le coût des pièces éventuellement à remplacer.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la loi française impose l'affichage d'un indice de réparabilité sur un certain nombre de produits. L'objectif de cet indice est de lutter contre l'obsolescence programmée en informant le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable des produits qu'il est sur le point d'acheter.



***(Focus sport) Le sport souffre particulièrement de la baisse de la qualité des produits qui arrivent sur le marché. Production massive rime rarement avec solidité, durabilité, réparabilité, et il est fréquent qu'équipements et matériels sportifs soient cassés ou tombent en panne rapidement. L'impact économique continuant malheureusement à primer sur l'impact écologique, ils sont trop souvent remplacés par des produits neufs, il est vrai parfois moins coûteux que la réparation. Un état d'esprit appelé sans aucun doute à évoluer favorablement dans les années à venir !***


### **Responsabilité sociale des entreprises (RSE)**

La responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises à l'égard de la collectivité est la prise en compte par celles-ci, sur une base volontaire (c'est-à-dire au-delà de leurs obligations légales et de leurs impératifs purement économiques), des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités et dans leurs interactions avec les autres acteurs. Elle est une des composantes de la Responsabilité sociale/sociétale des organisations (RSO, Cf. ci-dessous)

### **Responsabilité sociétale des organisations (RSO)**

La responsabilité sociétale des organisations (qui incluent les associations, collectivités et entreprises) est la contribution volontaire de ces entités au développement durable. Elle décrit comment ces organisations prennent en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités, en lien avec l'ensemble des parties prenantes de leur écosystème (adhérents, salariés, bénévoles, clients, prestataires, concurrents, riverains, pouvoirs publics...).

***(Focus sport) Toute association sportive est par définition et vocation d'utilité sociale. Cet engagement sociétal (renforcé par la délégation de mission de service public, dans le cadre des fédérations sportives) se traduit notamment par la mise en place et la promotion d'activités physiques et sportives en faveur de l'éducation, de l'égalité, du respect, de la mixité, de l'inclusion, ou encore de la cohésion sociale, de la santé et du bien-être tout en sensibilisant les pratiquant·e·s à leur environnement. Avec son Agenda 21, le Mouvement sportif français s'est engagé à pérenniser des actions de développement durable et à respecter des normes environnementales pour réduire l'impact écologique de ses activités et lieux de pratique.***



## Ressourceries / recycleries

Acteurs du réemploi, les ressourceries, également appelées recycleries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets pour les écoles et les habitants du quartier. En réinsérant des personnes en difficulté sociale, en sensibilisant sur les déchets, elles contribuent à créer du lien social dans leur quartier.

Les recycleries se distinguent par une collecte spécialisée, tout en poursuivant les mêmes objectifs de réemploi.

***(Focus sport) La Recyclerie sportive constitue un très bel exemple d'entité spécialisée dans la collecte d'équipements et de matériels sportifs. C'est un réseau de recycleries totalement dédié à l'univers du sport. Ses fonctions principales sont : la collecte, le tri, la co-réparation, la redistribution via des boutiques solidaires et les animations afin de faciliter la pratique sportive et la sensibilisation au sport zéro déchet. La Recyclerie Sportive rompt avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) et tend vers un modèle économique « circulaire » dans le domaine du sport.***

## Réutilisation

La réutilisation s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il va déposer son bien usagé dans une borne d'apport volontaire, par exemple, ou dans les déchèteries. Le bien usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée "préparation en vue de la réutilisation", lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier à un détenteur qui lui donnera une seconde vie.

Article 16-I de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

